

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 21 décembre 2023**

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 56  
Nombre de procurations : 8  
Nombre de votants : 64  
Date de la convocation : 14 décembre 2023  
Date de publication : 28 décembre 2023

### **Conseillers présents**

MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	NONNOTTE-BOUTON Catherine
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	PRAT Hervé
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	REBILLARD Jean-Michel
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	ROCHE Paul
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	BREMOND Gabriel
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUCHEFOIN Gérard	CHAPIN Jean-Paul
MONNERET Christophe	CHAUTARD Christophe	JEANNEROD Georges
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	DIEBOLT Alain
CROISERAT Jean-Luc	CHAMPANHET Stéphane	PANNAUX Joël
GUIBELIN Marie-Rose	DELAINE Isabelle	HENRY Micheline
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	GUIBELIN Hervé
MANGIN Isabelle	GERMOND Daniel	LABOUROT Céline
RYAT Thomas	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
STOLZ Julien	GOMET Nicolas	LEGRAND Jean-Luc
THEVENIN Hélène	JARROT-MERMET Laëtitia	LAGNIEN Jacques
TRONCIN Dominique	MARCHAND Sylvette	

### **Conseillers suppléés**

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David  
SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette  
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

FERNOUX-COUTENET Gérard donne procuration à GAUTHRAY-GUYENET Thierry  
PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle  
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia  
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé  
GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique  
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel  
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc  
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

FICHERE Jean-Pascal	CUINET Jean-Pierre	DAVID Françoise
LEFEVRE Jean-Philippe	DEMORTIER-BLANC Catherine	GRUET Olivier
CALINON Séverine	DOUZENEL Alexandre	MATHEZ Christian
GAGNOUX Jean-Baptiste	JABOVISTE Philippe	GINET Gérard
LEPETZ Joëlle	JACQUOT Patrick	CALLEGHER Aline
CHEVAUX Bruno	MILLIER Cyril	JEANNEAUX Cyriel
ANTOINE Patricia	VIVERGE Patrick	

**Objet : Convention de mandat avec la SPL Hello Dole pour la gestion de « LOCODOLE »**

Rapporteur : Monsieur Thomas RYAT

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a réhabilité l'ancien buffet de la gare de Dole afin d'y aménager un espace de travail partagé composé de plusieurs bureaux et de salles de réunion disponibles à la location. Cette offre s'adresse aux travailleurs indépendants et aux salariés de structures confrontées à des enjeux forts de mobilité, qui trouveront en ce lieu un espace de travail et de mutualisation accessible, modulable et connecté.

Ce bâtiment est ainsi destiné à être loué à des tiers publics (collectivités, syndicats ...) ou privés (travailleurs indépendants, entreprises...) afin d'y occuper des bureaux de manière ponctuelle et/ou d'y organiser des réunions de travail, des assemblées, des conférences, des séminaires...

Pour assurer la gestion de cet équipement, il est proposé de renouveler le mandat de gestion avec la Société Publique Locale (SPL) Hello Dole.

Ce mandat entre dans le cadre de l'objet social de la SPL qui a été défini par ses actionnaires (Ville de Dole et Communauté d'Agglomération du Grand Dole) et correspond à la gestion, l'animation et la promotion touristique et événementielle du territoire, et plus précisément aux actions suivantes confiées à la SPL :

- Le développement d'une politique de tourisme d'affaires (organisation de colloques, séminaires, congrès...),
- L'accompagnement à l'organisation d'animations ponctuelles, fêtes, manifestations et événements touristiques et culturels sur le territoire,
- La gestion d'équipements culturels et événementiels.

Les missions ainsi confiées à la SPL et leurs modalités d'exécution sont décrites au sein de la convention de mandat de gestion ci-annexée, conclue pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans le cadre de ce mandat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met à disposition de la SPL Hello Dole tous les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission, et notamment le bâtiment, le matériel et le mobilier nécessaire à l'exploitation de celui-ci ainsi que les contrats nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment et les fluides. En contrepartie, la Communauté d'Agglomération bénéficie, pour ses besoins particuliers, des locaux plusieurs journées par an, à titre gratuit.

Les opérations de communication et de promotion de cet équipement seront portées par la SPL, ainsi que les opérations de commercialisation.

Les conseillers communautaires présents membres du Conseil d'Administration de la SPL Hello Dole ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de mandat de gestion avec la SPL HELLO DOLE pour la gestion de « LOCODOLE », pour une durée d'un an dans le respect des objectifs et conditions exposés dans celle-ci,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que toute pièce pouvant s'y rattacher.

SCRUTIN	POUR : 64	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

*Fait à Authume, le 21 décembre 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- SPL Hello Dole

*Jean-Pascal FICHERE.*

